

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/366 du 13/7/87  
LECRET N° /MISJ D.G.F.P.

DGFCE portant promotion de MONSIEUR MOUNGALLA Jérôme, Inspecteur d'Enseignement Technique des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1984

// LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la constitution du 8 juillet 1979;  
(/u la loi n°076/84 du 7.12.1984, portant ratification de l'ordonnance n°019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u l'arrêté n°2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°67/304/MJTGDGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire

~~abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;~~

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°86/1173 du 10/12.86 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 87/365 /MISJ D.G.F.P. du 13/7/87 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 de Monsieur MOUNGALLA Jérôme, Inspecteur d'Enseignement Technique des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 86/877 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

(/) E C R E T E : .../...

*Moungui*

ARTICLE 1ER : Monsieur MOUNGALLA Jérôme, Inspecteur de l'Enseignement Technique de 7<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) en service à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1984 au 8<sup>e</sup> échelon de son grade pour compter du 21.1.1984 ACC = Néant. indice : 1680.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18.7.1985 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 13 Juillet 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES SCEAUX  
LE MINISTRE DU TRAVAIL DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE  
GARDE DES SCEAUX

*Dieudonné Kimbembe*

*Ange Edouard POUNGUI*

COMMANDANT Dieudonné KIMBEMBE.

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JCRPC ..... 2
- DGFP ..... 2
- D.G.E. .... 2
- D.C.F. .... 2
- DGES ..... 2
- DGPCE/BST ..... 1
- MESS/CAB ..... 2
- DPAA / ..... 5
- DRES ..... 1
- B/SCLDE ..... 2
- B/COURRIER ..... 5
- TRESOR ..... 2
- FETRASSEIC ..... 2
- INTERESSE ..... 1
- DOSSIER/DPAA ..... 1
- DOSSIERS/DGFP ..... 1
- SCG/BC ..... 2

*[Signature]*